



DSA.AGA.PRO.822

TYPE DE DOCUMENT PROCEDURE
NOM DU DOCUMENT SURVEILLANCE CONTINUE DES AERODROMES
PROCESSUS CERTIFIER ET SURVEILLER LES AERODROMES
PILOTE PROCESSUS DIRECTEUR SECURITE AERIENNE

	NOM	FONCTION	DATE	SIGNATURE
PREPARE PAR	AMOUGOU MANGA Franck	Service des Aérodromes	29/08/2017	
VERIFICATION OPERATIONNELLE	NTONGMO Pierre Olivier	Sous-directeur de la Navigation Aérienne et des Aérodromes	25/09/2017	
	TUTAB ALEOKOL Julien Herve	Inspecteur AGA	25/09/17	
VERIFICATION QUALITE	WONDJE Edwige	Référent Qualité	25/09/17	
VALIDE PAR	SEIHOU OUSMANOU Alioum	Directeur de la Sécurité Aérienne	27/09/17	
APPROUVE PAR	ASSOUMOU Paule KOKI	Directeur Général	28/09/2017	

Ce document est la propriété de l'Autorité Aéronautique.
Toute communication ou reproduction est interdite sans autorisation préalable.
Tous droits réservés



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.AGA.PRO.822 Ed 01 du 15/04/2017 Rév 00 du 15/04/2017
SURVEILLANCE CONTINUE DES AERODROMES	

1. EVOLUTION DU DOCUMENT

CREATION DU DOC.	
DATE DE CREATION	15/04/2017
DATE D'EFFECTIVITE	

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS				
INDICE MODIF.		DATE		MOTIF(S) DE LA MODIFICATION
Edition	Révision	Issue	Effectivité	
01	00	15/04/2017		Création initiale





CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.AGA.PRO.822 Ed 01 du 15/04/2017 Rév 00 du 15/04/2017
SURVEILLANCE CONTINUE DES AERODROMES	

2. LISTE DE DIFFUSION

DETENTEUR (POUR ACTION)			
CODE	Direction/Départ./Service concerné	Mode de diffusion*	
		P	N
1	Directeur de la Sécurité Aérienne	X	X
2	Sous-directeur de la navigation aérienne et des aéroports	X	X
3	Chef Service des Aéroports	X	X
4	Tout agent du Service des Aéroports	X	X
5	Les Inspecteurs et Contrôleurs d'Aéroport	X	X

(*) P = papier N = Numérique





CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.AGA.PRO.822 Ed 01 du 15/04/2017 Rév 00 du 15/04/2017
SURVEILLANCE CONTINUE DES AERODROMES	

3. SOMMAIRE

1. EVOLUTION DU DOCUMENT.....	2
2. LISTE DE DIFFUSION.....	3
3. SOMMAIRE.....	4
4. OBJET	5
5. DOMAINE D'APPLICATION.....	5
6. PERIODE DE VALIDITE.....	5
7. SYSTEME DE REFERENCE	5
8. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS	5
8.1. DEFINITIONS	5
8.2. ABREVIATIONS.....	6
9. ROLES ET RESPONSABILITES.....	7
10. PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA PROCEDURE.....	8
10.1 ELEMENTS D'ENTREE.....	8
10.2 ELEMENTS DE SORTIE.....	8
10.3 EXIGENCES.....	8
10.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	8
10.5 RESSOURCE HUMAINE.....	9
10.6 MATERIEL/EQUIPEMENTS	9
10.7 PROCEDURE ASSOCIEE	9
10.8 ENREGISTREMENT.....	9
11. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE	9
12. LOGIGRAMME	10





CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.AGA.PRO.822 Ed 01 du 15/04/2017 Rév 00 du 15/04/2017
SURVEILLANCE CONTINUE DES AERODROMES	

4. OBJET

La présente procédure a pour objet de décrire le processus de surveillance continue des aéroports et exploitants d'aéroports conformément aux règlements de l'aviation civile camerounaise.

5. DOMAINE D'APPLICATION

La présente procédure s'applique à tous les exploitants et les aéroports ouverts à la circulation aérienne.

6. PERIODE DE VALIDITE

Début Validité : à compter de la date de signature.

Durée validité : jusqu'à sa prochaine revue (motivée)

7. SYSTEME DE REFERENCE

- ❖ Convention de l'OACI relative à l'aviation civile internationale ;
- ❖ Loi n°2013/0010 du 24 juillet 2013 portant régime de l'aviation civile au Cameroun ;
- ❖ Décret n°2003/2032/PM du 04 septembre 2003 portant condition de création d'ouverture, de classification, d'exploitation et de fermeture des aéroports et servitudes aéronautiques ;
- ❖ Arrêté 1545/MINT du 15 novembre 2006 fixant les conditions de certification des aéroports ;
- ❖ Arrêté 154/A/MINT du 03 juillet 2015 fixant les normes de conception, de construction et d'exploitation des aéroports ;
- ❖ Arrêté 1537/MINT du 26 novembre 2006 fixant les normes de conception, de construction et d'exploitation des hélistations ;
- ❖ Annexe 14 de l'OACI et ses documents connexes.

8. DEFINITIONS / ABREVIATIONS

8.1 Définitions

Aéroport. Surface définie sur terre ou sur l'eau (comprenant, éventuellement, bâtiments, installations et matériel), destinée à être utilisée, en totalité ou en partie, pour l'arrivée, le départ et les évolutions des avions à la surface.

Aéroport certifié. Aéroport dont l'exploitant a reçu un certificat d'aéroport.





CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.AGA.PRO.822 Ed 01 du 15/04/2017 Rév 00 du 15/04/2017
SURVEILLANCE CONTINUE DES AERODROMES	

Certificat d'aérodrome. Certificat délivré par l'autorité compétente en vertu des règlements applicables d'exploitation d'un aérodrome.

Hélistation. Aérodrome, ou aire définie sur une construction, destiné à être utilisé, en totalité ou en partie, pour l'arrivée, le départ et les évolutions des hélicoptères à la surface.

Référentiel. Toute quantité ou tout ensemble de quantités pouvant servir de référence ou de base pour calculer d'autres quantités (ISO 19104*).

8.2 Abréviations

CCAA- Cameroon Civil Aviation Authority

DG- Directeur Général

DGA- Directeur Général Adjoint

DSA- Direction/Directeur de la Sécurité Aérienne

SDNAA- Sous-direction/Sous-directeur de la Navigation Aérienne et des Aérodrômes

AGA- Aerodromes and ground aids/ Aérodrômes et aides au sol

SAE- Service des aérodrômes

AIP- Aeronautical information publication/ Publication de l'information aéronautique





CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.AGA.PRO.822 Ed 01 du 15/04/2017 Rév 00 du 15/04/2017
SURVEILLANCE CONTINUE DES AERODROMES	

9. ROLES ET RESPONSABILITES

Acteur	Rôle/Responsabilité
Service du courrier	<ul style="list-style-type: none"> • Transmet le planning de surveillance continue ainsi que la programmation des inspections aux exploitants.
Agent SAE	<ul style="list-style-type: none"> • Elabore un projet de planning de surveillance continue ; • Fait des propositions au SDNAA sur la programmation de la surveillance continue.
Inspecteur/ contrôleur techniques AGA	<ul style="list-style-type: none"> • Effectue l'inspection ; • Valide tous les enregistrements de l'inspection ; • Dresse un rapport d'inspection et le transmet au chef SAE.
Chef SAE	<ul style="list-style-type: none"> • Transmet le projet de planning de surveillance ainsi que les propositions de programmation de l'agent SAE au SDNAA ; • vérifie opérationnellement le rapport d'inspection et transmet au SDNAA ; • Reçois, examine et se prononce sur Plan d'actions correctrices issu du rapport d'inspection ; • Assure le suivi de la mise en œuvre du plan du plan d'actions correctrices accepté.
Sous-directeur de la Navigation aérienne et des aérodromes	<ul style="list-style-type: none"> • Reçoit les propositions du chef SAE; • Examine et transmet le projet de planning de surveillance continue ainsi que les propositions du service SAE au DSA ; • Examine et transmet les rapports d'inspection au DSA ; • Reçois et transmet le Plan d'actions correctrices issu du rapport d'inspection au SAE ; • Coordonne le suivi de la mise en œuvre du plan du plan d'actions correctrices accepté.
Directeur de la Sécurité Aérienne	<ul style="list-style-type: none"> • reçoit les propositions du SDNAA; • valide le projet de planning de surveillance continue et les propositions du SDNAA et les transmet au DG; • valide et transmet les rapports d'inspection au Directeur Général. • Reçois et transmet le Plan d'actions correctrices issu du rapport d'inspection au SDNAA ;





CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.AGA.PRO.822 Ed 01 du 15/04/2017 Rév 00 du 15/04/2017
SURVEILLANCE CONTINUE DES AERODROMES	

Directeur Général	<ul style="list-style-type: none">• Approuve le planning de surveillance continue ;• Signe les lettres de programmation des inspections ;• Approuve les rapports d'inspection ;• Transmet officiellement le résultat de l'inspection à l'exploitant ;• Reçois et transmet le Plan d'actions correctrices issu du rapport d'inspection au DSA.
-------------------	---

10. PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA PROCEDURE

10.1 ELEMENT D'ENTREE <ul style="list-style-type: none">❖ Registre des certificats d'aérodrome ;❖ Répertoire des aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique et privée ;❖ Budget annuel de la CCAA/DSA ;❖ Rapport d'activités de l'année N-1.	10.2 ELEMENT DE SORTIE <ul style="list-style-type: none">❖ Planning de surveillance continue des aérodromes ;❖ Rapports des inspections des aérodromes ;❖ Plan d'actions correctrices issu des audits et inspections ;❖ Tableau de suivi de la mise en œuvre du plan d'actions correctrices.
10.3 EXIGENCES <ul style="list-style-type: none">❖ Arrêté n°1545/MINT du 15 novembre 2006 fixant les conditions de certification d'aérodrome ;❖ Arrêté n°1537/MINT du 15 novembre 2006 fixant les normes de conception, de construction et d'exploitation des hélistations ;❖ Arrêté 154/A/MINT du 03 juillet 2015 fixant les normes de conception, de construction et d'exploitation des aérodromes ;❖ Instruction n° 0012/CCAA/DG/DSA/SAE du 26 février 2014 relative à la mise en place d'un système de gestion de la sécurité par les exploitants d'aérodrome ;	10.4 INDICATEUR DE PERFORMANCE <ul style="list-style-type: none">❖ Nombre d'inspections de surveillance continue réalisées au cours de l'année ;❖ Délais de mise en œuvre du planning de surveillance continue ;❖ Tableau de suivi de la mise en œuvre du plan d'actions correctrices.





CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.AGA.PRO.822 Ed 01 du 15/04/2017 Rév 00 du 15/04/2017
SURVEILLANCE CONTINUE DES AERODROMES	

10.5 RESSOURCE HUMAINE <ul style="list-style-type: none">❖ Inspecteur/ Contrôleur technique AGA ;❖ Personnel du Service des Aérodomes.	10.6 Matériel Equipement <ul style="list-style-type: none">❖ Secrétariat ;❖ Outils de l'inspecteur AGA ;❖ Equipements de protection individuels.
10.7 PROCEDURES ASSOCIEES <ul style="list-style-type: none">❖ Programme national de sécurité ;❖ Procédure de certification des aérodomes.	
10.8 ENREGISTREMENT <ul style="list-style-type: none">❖ Planning de surveillance continue;❖ Lettres de programmation des inspections ;❖ Lettres de transmission du résultat de l'audit ;❖ Lettres d'acceptation du plan d'actions correctrices ;❖ Checklists utilisées lors des inspections ;❖ Rapport d'inspection ;❖ Tableau de suivi de la mise en œuvre du plan d'actions correctrices.	

11. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE

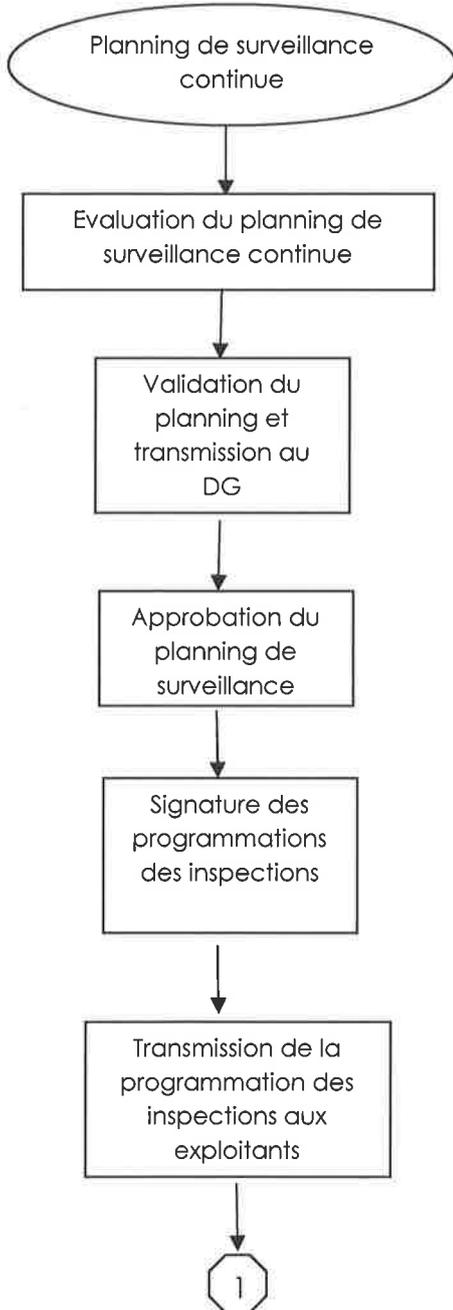
- Elaboration du planning de surveillance continue ;
- Programmation des inspections sur site ;
- Réalisation des inspections sur site ;
- Rédaction du rapport d'inspection ;
- Transmission des résultats de l'inspection sur site à l'exploitant ;
- Evaluation du plan d'actions correctrices soumis par l'exploitant ;
- Suivi de la mise en œuvre du plan d'actions correctrices.





CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.AGA.PRO.822 Ed 01 du 15/04/2017 Rév 00 du 15/04/2017
SURVEILLANCE CONTINUE DES AERODROMES	

12. LOGIGRAMME DE LA PROCÉDURE

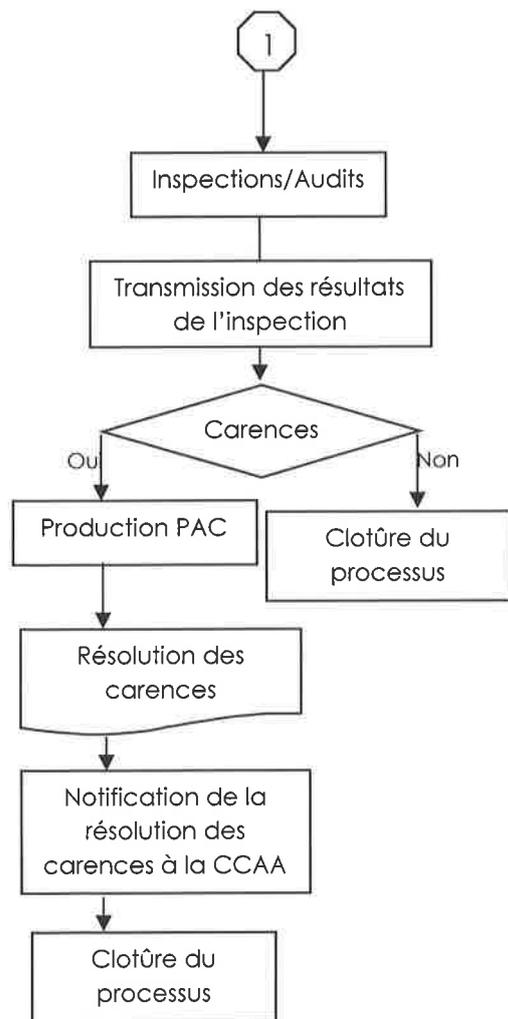


Qui	Où	Quand?	Comment
SAE	CCAA	En début d'année budgétaire	Elaboration d'un planning
SDNAA	CCAA	Après transmission par SAE	Vérification
DSA	CCAA	Après transmission par le SDNAA	Signature du planning
DG	CCAA	Après transmission par le DSA	Signature du planning
DSA SAE	CCAA	Après signature du planning	Signatures des lettres
Service Courrier	CCAA	Après signature des lettres par le DG	Email et courrier postal





CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.AGA.PRO.822 Ed 01 du 15/04/2017 Rév 00 du 15/04/2017
SURVEILLANCE CONTINUE DES AERODROMES	



Qui	Où	Quand?	Comment
Inspecteurs	Sur la plateforme	Après approbation du planning de surveillance continue	Visites des installations, des équipements et des services
DSA SDNAA SAE	CCAA	Après les inspections/audits	Notification à l'exploitant
DSA SDNAA SAE	CCAA	Après les inspections/Audits	Notification à l'exploitant

